



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-123

*** * ***

Objet :

**Pôle médical – pédopsychiatrique.
Demande de subvention**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (arrivée à 19h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie — SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno –LONGIN Thierry — DEBEAUCHE Christine –DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie (départ à 20h00) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs : LABEUR Martine à SERVEL Olivier - DEHAIL Francine à SOREL Joëlle - FALZON Serge à BLANES Michel - BONNET Jean-louis à SOTO Jean-François - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François – MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - LECOMTE Olivier à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie

Convocation du 7 décembre 2015

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de création d'un pôle médical-pédopsychiatrique dans les locaux « le Micocoulier » rénovés et réhabilités en conséquence.

Ce pôle prévoit le regroupement de services en un lieu unique, permettant la mutualisation de certaines fonctions dont celles de l'accueil. Seront présents :

- Le CMPEA Centre médico-psychologique de l'enfant et de l'adolescent
 - Le CAMSP Centre d'action médico-sociale précoce
- tous deux portés par le CHU de Montpellier ainsi que
- Le CMPP Centre médico-psychopédagogique
- porté par l'association « PEP 34 ».

Le montant des travaux de réhabilitation est évalué à 371 000 € HT.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières les plus élevés possibles pour mener à bien ce projet structurant pour le territoire = ARS, Conseil Départemental 34, Communauté de Communes Lodèvois-Larzac, Communauté de Communes du Clermontais, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières les plus élevés possibles pour mener à bien ce projet structurant pour le territoire = ARS, Conseil Départemental 34, Communauté de Communes Lodèvois-Larzac, Communauté de Communes du Clermontais, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.